



MAIRIE DE SAINT VERAND



Note de synthèse Conseil Municipal Du lundi 7 décembre 2020

Présents (excusés) : Mrs et Mmes Patrick ABBAMONTE, Isabelle AULAS, Camille BERCHOUX, Gérard CHARDON, Thérèse CHAVAND (arrivée 20h13), Jean-Jacques CORBIGNOT, Nadine IMBERT, Christophe MALARD, Aurore MOISSET, Joël MORAND, Guillaume PETIT, Dominique POUTIGNAT, Joëlle RADDAZ, Christophe TRIOMPHE, Martine VIVIER-MERLE

Pouvoirs : Nadine IMBERT à Camille BERCHOUX

Secrétaire de séance : Joël MORAND

Gérard Chardon ouvre la séance à 18h45 en salle du conseil municipal. La convocation fait mention du nombre limité de personnes admises dans la salle, soit 25. Joël MORAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Remarques sur le CR précédent :

En complément du compte-rendu de la séance précédente, G. Chardon précise que le bulletin municipal édition 2021 est en cours d'élaboration. Plusieurs entreprises ont été consultées à cet effet. L'offre la mieux disante a été retenue. Il s'agit de celle de Sandrine Vadrot-Morel.

Avec ce complément, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

• PLUI

La Commune a délibéré contre le transfert de la compétence PLUI à l'intercommunalité, décision qu'il fallait prendre initialement avant le 31/12/2020. Suite à un prolongement de délai de 6 mois la délibération prise en Octobre n'est plus recevable. Les communes devront à nouveau s'exprimer entre le 01/04/2020 et le 3/06/2020.

• Urbanisme

G.Chardon rend compte au Conseil Municipal des demandes d'urbanisme reçues depuis la dernière séance du conseil et les décisions prises suite à leur instruction :

	N°	Date de dépôt	Pétitionnaire	Objet	Décision
PC	0692392000013	17/11/2020	KHAIR Julien et Mme HERAUT Justine	Construction maison d'habitation – lot 14	En cours d'instruction
PC	0692392000014	27/11/2020	MASSON Kevin et Mme BEVILACQUA Aurore	Construction maison individuelle – lot 21	En cours d'instruction
DP	0692392000021	16/11/20	HALLIDAY Kirstin	Installation de panneaux de clôture entre 2 propriétés	En cours d'instruction
DP	0692392000022	16/11/20	HALLIDAY Kirstin	Remplacement de menuiseries	En cours d'instruction
DP	0692392000023	19/11/20	EDF ENR pour M. BONNET	Pose de panneaux photovoltaïques	En cours d'instruction

• Projet de construction pour l'entreprise GIRERD

L'entreprise GIRERD souhaite s'agrandir sur les terrains attenants, situés en zone AUi du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cela signifie qu'il s'agira, le cas échéant, d'ouvrir le secteur à l'urbanisation par une révision du PLU (entre 6 et 9 mois de procédure). Une attention sera portée aux voiries et aire de rotation pour les camions.

• Commission urbanisme et conformité

G. Chardon propose de créer une commission urbanisme chargée de l'examen des dossiers d'urbanisme et de procéder aux contrôles de conformité lors et après la réalisation des travaux. Dominique POUTIGNAT et Aurore MOISSET sont désignés comme membres de la commission.

La commission sera opérationnelle à partir de janvier 2021.

FINANCES• **Délibération n°2020-12-01 : Délibération Modificative :**

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		2 136
D 2031-998 : Bâtiments communaux		9 936
Chapitre 20		12 072
D 2128-413 : Cimetière		25 794
D 21311-998 : Bâtiments communaux		2 372,7
D 21318-405 : REFECTION 2 APPARTS LA POSTE		1 419
D 21318-406 : SOUS SOL SDF	81,97	
D 21318-998 : Bâtiments communaux		28 653,2
D 21318-998 : Bâtiments communaux		2 581,4
D 2135-409 : MISE AUX NORMES SDF		2 808,6
D 2135-998 : Bâtiments communaux		2 581,4
D 21568-999 : Divers		22 96,64
D 2181-409 : MISE AUX NORMES SDF		219,94
Chapitre 21	81,97	68 726,88
D 2313-405 : REFECTION 2 APPARTS LA POSTE	1419	
D 2313-406 : SOUS SOL SDF		81,97
D 2313-409 : MISE AUX NORMES SDF	31 206,54	
D 2313-998 : Bâtiments communaux	48 260,7	
D 2313-999 : Divers	2 296,64	
Chapitre 23	83 182,88	81,97
D 27632 : Créances sur les régions		2 384
Chapitre 27		2 384

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la décision modificative exposée précédemment
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

• **Délibération n°2020-12-02 : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2021**

M. le Maire informe le conseil municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020, soit 122 606 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la demande d'autorisation de paiement des dépenses 2021
- AUTORISE M. le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021

CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL

Une collectivité doit supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladies, de maternité, de décès, etc..., et peut s'assurer contre ces risques.

Le Centre de gestion du Rhône porte un contrat de groupe d'assurance du personnel qui arrive à expiration au 31/12/2020. Une consultation a donc été lancée et le marché a été attribué à CNP Assurance et son courtier SOFAXIS.

La commune de Saint-Vérand n'adhérait pas au contrat de groupe mais auprès du CIGAC, filiale de GROUPAMA, pour la période 2017 - 31/12/2022. Il n'est pas possible de résilier pour 2021, car cela doit intervenir 3 mois avant le 1^{er} janvier. Néanmoins, il est possible rejoindre le contrat de groupe, à tout moment. Les conditions financières sont garanties jusqu'en 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de renégocier l'offre du CIGAC qui peut s'avérer inférieure à celle du contrat de groupe et à défaut de rejoindre le contrat de groupe. Le Conseil Municipal valide cette proposition et confie à la commission achats le soin d'examiner les offres et de renégocier les contrats le cas échéant.

COMMUNICATION

- **Vœux 2021 ?**

Etant donné le contexte sanitaire, les vœux sont suspendus pour l'année 2021. Si la situation le permet, les nouveaux bâtiments (salle de musique / salle des fêtes) seront inaugurés au printemps.

- **Bulletin 2021**

La Commission communication finalise le bulletin d'ici fin d'année (articles et photos) et remercie les nombreux sponsors qui participent et nous aident ainsi à réaliser un bulletin de qualité. Un flyer sera réalisé, il permettra aux élus de présenter leurs vœux à la population.

- **Vidéo projecteur**

Le Conseil Municipal valide la proposition formulée par J. MORAND d'acheter un vidéoprojecteur pour les réunions du Conseil Municipal.

- **Site internet**

C. BERCHOUX et N. IMBERT ont travaillé à l'actualisation du site internet (nouveaux articles, mise à jour...) et à l'élaboration de la page facebook qui relaie les informations communales.

- **Panneau pocket :**

J. MORAND propose d'expérimenter l'application *Panneau Pocket*. Il s'agit d'une application smartphone téléchargeable gratuitement pour accéder au panneau d'affichage communal virtuel. Elle est utilisée dans plusieurs communes.

Le Conseil Municipal valide l'expérimentation pour un an avec un abonnement d'environ 150 € pour la commune. Au préalable Joel Morand vérifie que l'engagement est bien annuel.

ECLAIRAGE PUBLIC

J-J CORBIGNOT présente le nouveau plan de l'éclairage public le long de la voie nouvelle et dans le prolongement de la rue du Crêt Manu. Les lampadaires installés par le SYDER pour le compte de la commune seront similaires à ceux du centre-bourg.

Il est précisé que le lotissement aura son propre éclairage public qui sera géré par les copropriétaires et que les candélabres seront différents de ceux de la commune.

PURIFICATEURS D'AIR

La Région propose aux communes de s'équiper en purificateur d'air pour les réfectoires scolaires, seul lieu où les enfants n'ont pas de masques. L'équipement est remboursé par la Région par contre l'installation et la maintenance pour les consommables (les filtres sont valables 1 à 2 ans en fonction de l'équipement) sont à la charge de la commune.

Plusieurs entreprises agréées par la Région ont été consultées. Pour une surface de 140 m³, les prix vont de 140€ HT à 6 294 € HT. Les propositions vont être examinées et les services de la Région seront consultés avant toute décision.

ASSOCIATIONS

Le Club de l'Amitié va s'arrêter à défaut d'une relève de la présidence. Il est proposé de mettre en sommeil l'association et de lancer un appel à volontariat pour reprendre cette association.

PROJETS COMMUNAUX

- **Ecole publique**

Le maître d'œuvre retenu pour la réhabilitation de la charpente a démarré sa mission et remettra des préconisations de réparations, sans toucher à la couverture, ce qui permettrait de réaffecter les classes d'ici le printemps.

D'ici là, il est préférable de ne pas rouvrir la partie fermée par mesures de sécurité même si la toiture est stabilisée et ne présente plus de risques d'effondrement.

- **Eglise**

L'architecte, conseiller par la Fondation du Patrimoine, qui a réalisé l'étude préalable a estimé la 2ème tranche des travaux, soit la réhabilitation du gros œuvre de l'Eglise, à 180 000 € HT environ. L'étude a démontré l'urgence de réaliser le drain pour assainir les fondations. Il est envisagé de remplacer les massifs autour de l'Eglise par des essences pouvant drainer l'eau.

Le Département et l'Etat ont attribué des subventions (environ 92 000 €) pour financer la 1ère tranche de travaux estimée à 137 000 € HT. Pour la 2ème tranche, il est proposé de déposer un dossier auprès de la Région dans le cadre du programme « Bonus Relance » (jusqu'à 50% de subvention). Le dossier est à déposer avant fin mars et les travaux devront être engagés avant fin juin. Par ailleurs un dossier sera également déposé auprès des services de l'Etat afin de conforter le plan de financement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de G. Chardon d'engager la 2ème tranche de travaux et de déposer un dossier auprès de la Région.

- **Scolaire / périscolaire**

- Le projet de l'école privée avance. Le service des Domaines a été consulté pour estimer le bâti et le foncier dans lequel est implantée l'école privée. Une estimation pourrait être transmise d'ici la fin de l'année.
- Avec l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires, la question des locaux se pose. Une réflexion est en cours concernant la garderie périscolaire du matin et du soir.

- **Bâtiments communaux :**

Avec le départ du prêtre, la destination future de l'immeuble du presbytère se pose. Une réflexion est en cours pour trouver une nouvelle affectation pour plusieurs bâtiments.

DIVERS

- **GEOPARC Beaujolais**

Camille BERCHOUX est désignée comme représentante de la commune auprès du Géoparc Beaujolais.

- **Le recensement de la population est reporté à 2022 au vu de la situation sanitaire.**
- **Illuminations :** elles ont été installées par Alain ROLLET et Guillaume PETIT. Le Conseil Municipal les félicite pour la belle réussite de la réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à Saint-Vérand le 8 décembre 2020,
Le Maire, Gérard CHARDON

